



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : 39
- représentés : 7
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D’EAU

N° 22-97

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 21-92 du 9 décembre 2022, fixant les tarifs de vente d’eau potable pour l’exercice 2022 ;

VU sa délibération N° 20-76 du 8 octobre 2020 décidant notamment de reprendre l’exercice de la compétence Eau Potable au titre des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE au Syndicat des Eaux et de l’Assainissement Alsace-Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDERANT qu’à l’occasion des tractations à ce titre, il avait été suggéré :

- d’une part, de lisser les tarifs de vente d’eau des Communes en question sur les tarifs des autres Communes de la Communauté de Communes sur une durée de 10 ans,
- d’autre part, d’ajuster, dès 2021, les tranches de la part proportionnel sur ceux applicables à la Communauté de Communes ;

VU la projection prévisionnelle des dépenses pour l’exercice 2023 du Budget Annexe « EAU », tenant compte de l’amortissement technique et financier des biens ;

VU par ailleurs, le programme des travaux à réaliser en 2023, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 1^{er} décembre 2022 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
fixe**

✓ les tarifs de vente d’eau potable, pour l’exercice 2023, aux quotités suivantes :

- sur le territoire des Communes de ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-sur-BRUCHE, DORLSHEIM, ERGERSHEIM, GRESSWILLER, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, SOULTZ-les-BAINS, STILL et WOLXHEIM :

a) Part proportionnelle	Prix en Euros H.T./m³
de 1 à 200 m ³ par an	1,22
de 201 à 6.000 m ³ par an	1,08
de 6.001 à 48.000 m ³ par an	0,92
plus de 48.001 m ³ par an	0,77
b) Part fixe par an	Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	54,64
Compteurs de 25 à 30 mm	116,71
Compteurs de 40 mm	169,36
Compteurs de 50 mm	463,93
Compteurs de 60 à 70 mm	615,37
Compteurs de 80 à 90 mm	740,16
Compteurs de 100 mm	1 003,35

- sur le territoire des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE (ancien territoire BRUCHE-SCHEER au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) :

a) Part proportionnelle	Prix au m³ en Euros H.T.
de 1 à 200 m ³ par an	0,81
de 201 à 6.000 m ³ par an	0,72
de 6.001 à 48.000 m ³ par an	0,65
plus de 48.001 m ³ par an	0,53
b) Part fixe par an	Prix en Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	42,22
Compteurs de 25 à 30 mm	85,89
Compteurs de 40 mm	127,20
Compteurs de 50 mm	309,45
Compteurs de 60 à 70 mm	434,66
Compteurs de 80 à 90 mm	524,99
Compteurs de 100 mm	712,00

- ✓ les frais d'accès au réseau à 216,00 € H.T., soit 259,20 € T.T.C. par compteur, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 27 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 27 décembre 2022

Acte à classer**DE-22-97**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-27T09-53-17.00 (MI242226086)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221215-DE-22-97-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DE SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D'EAU

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [22-97 FB TARIFS VENTE EAU
2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/22 à 09:53

Par **SEGUIN Muriel**

Transmis

Date 27/12/22 à 09:53

Par **SEGUIN Muriel**

Accusé de réception

Date 27/12/22 à 10:04